



## **FICHE 1 : LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DÉMATÉRIALISÉ DE TRAITEMENT DES CHÈQUES, DIT ECHANGE IMAGES-CHÈQUES**

Avant 2002, l'échange des chèques entre les banques aux fins de compensation s'effectuait manuellement. Les banques convoiaient quotidiennement les chèques interbancaires (c'est-à-dire émis par le client d'une banque différente de celle du bénéficiaire) qu'elles avaient reçus de leurs clients (les remettants) dans l'une des 104 chambres de compensation mises à leur disposition par la Banque de France, afin de procéder à leur échange.

A l'occasion du passage à l'euro, les établissements bancaires ont décidé en 2000 de moderniser ce système devenu archaïque et de dématérialiser leurs échanges afin de réduire le temps et le coût de traitement des chèques.

Effectué au moyen d'une image du chèque (numérisation), le nouveau système, appelé Échange Images-Chèques (EIC), a permis de supprimer la circulation physique des chèques, réduisant de façon substantielle les coûts administratifs et accélérant considérablement le temps de traitement des chèques qui est passé de 3,4 jours à une durée comprise entre 1,8 et 2,3 jours.

*Le schéma ci-dessous décrit le processus de compensation*

### **Le chèque: un système de paiement quadripartite**

